



Que faut-il savoir de l'épilation au laser ?

Depuis plusieurs années, la technique de l'épilation dite « définitive » a gagné du terrain, y compris sur le Caillou. Mais est-elle vraiment efficace ? Et quels sont les risques encourus ? Les réponses de la dermatologue Ericka Furlani.

En quoi consiste l'épilation laser ?

L'épilation laser est une technique médicale et j'insiste sur ce point. Seuls les médecins ayant une formation spécifique sont habilités à pratiquer le laser épilatoire. Cette technique consiste à éliminer le bulbe du poil au cours des séances de façon définitive. Il faut plusieurs séances, entre 6 et 8, pour venir à bout de tous les bulbes (cela dépend de la zone et du type de poils traités). Attention, les poils blonds, roux et blancs ne sont pas éliminés par le laser, donc la technique est inefficace sur ces patients. Tous les types de peaux peuvent être traités, mais

les lasers sont différents. D'où l'importance de la 1^{re} consultation d'information avant la séance avec le médecin.

Qui est habilité en Nouvelle-Calédonie à pratiquer l'épilation laser ?

Tous les médecins qui ont eu la formation nécessaire. Des diplômes universitaires médicaux assurent la bonne connaissance des machines et une sécurité pour les patientes.

Quels sont ses bénéfices ?

Les bénéfices sont multiples. Pour les patients ou patientes qui ont

des poils incarnés ou des abcès à répétition, la diminution voire l'élimination des poils au laser prévient la récurrence. Pour les hommes, les furonculoses de la barbe peuvent être traitées, ainsi que les kystes pylonidiaux au niveau des fesses.

Quelles zones peuvent être épillées avec cette technique ?

Toutes les zones peuvent être traitées. Il ne faut pas qu'il y ait de blessures ou d'infection en cours bien évidemment au niveau de cette zone. Le corps et le visage peuvent être traités. Attention cependant, seuls les poils terminaux, c'est-à-dire épais, sont éligibles au laser. On ne touche pas au duvet !

Peut-on la pratiquer sans risques ?

Si cette technique est pratiquée par un médecin expérimenté, il n'y a pas de risque. Les contre-indications et les informations nécessaires seront données lors de la consultation d'information avant la 1^{re} séance.

Combien de séances préconisez-vous pour obtenir des résultats ?

Entre 6 et 8 séances, parfois moins si peu de poils ou poils fins. Mais au bout de 3-5 séances, le bulbe est affaibli donc on a déjà beaucoup moins de densité pileuse et le poil est beaucoup plus fin, un peu comme du duvet.

A quelle période de l'année faut-il engager le traitement ?

Pour les zones couvertes comme le maillot ou les aisselles, peu importe. Pour les zones découvertes comme les jambes les bras ou le visage, il faudra prendre des précautions particulières afin d'éviter les brûlures. En effet, si la zone a trop bronzé ou a subi un coup de soleil, il existe un risque de brûlure de la peau lors du passage du laser. Donc soit on attend l'hiver, soit on évite le soleil et on protège la zone avec une crème solaire 50+ et un vêtement couvrant.

Y a-t-il des contre-indications pour certaines personnes ?

Certains médicaments ou pathologies peuvent contre-indiquer l'utilisation du laser. Une infection en cours sur la zone contre-indique aussi la séance.

Des conseils pour optimiser l'efficacité du traitement ?

Il faut bien suivre les informations du médecin. Et ne pas venir ni trop tôt à la séance (attendre d'avoir la repousse car la cible du laser est le bulbe) ni trop tard.

Quel budget faut-il compter ?

Cela dépend de la zone et de la pilosité de la patiente. Une indication : pour aisselles / maillot intégral, 6 séances coûtent entre 150 000 et 200 000 f. Soit autour de 30 000 f le forfait pour une séance sur ces 2 zones.

Phytocéane

79 30 35

115 route de l'Anse Vata (en face de la station Shell)

Centre de beauté Quintessence

Quintessence INSTITUT DE BEAUTÉ